



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation et securite

Question écrite n° 64279

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux a propos de la fiabilite de l'airbag dont sont equipes de plus en plus de vehicules automobiles. En effet, il semble que ce dispositif ne fasse l'objet d'aucun controle ou homologation et peut donc occasionner quelques desagresments pour l'automobiliste (declenchement inopine de l'appareil, dysfonctionnement). En consequence, il lui demande si des dispositions sont susceptibles d'intervenir rapidement afin de regler ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souligne a juste titre que les sacs gonflables de securite ne font pas encore l'objet d'une homologation europeenne, ce qui ne veut pas dire pour autant que leur usage soit aujourd'hui problematique. Ces dispositifs ont vu le jour aux USA, et la quasi-totalite des systemes vendus en Europe ont ete installes sur des vehicules de haut de gamme et conformement aux normes americaines. Pour permettre une plus large diffusion de ce dispositif de securite sur les petits vehicules, une conception specifiquement europeenne est aujourd'hui envisagee, et le Gouvernement francais a pris l'initiative de soumettre a ses partenaires de la CEE un projet d'homologation.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64279

Rubrique : Circulation routiere

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5281